

Vue d'ensemble des aspects législatifs et réglementaires

Octobre 2019

▼ Objectif

Donner un aperçu de haut niveau des lois et des règlements importants appliqués par le ministre des Anciens Combattants.



Lois et règlements (voir liste détaillée en annexe)

- 13 lois [à l'exclusion de celles concernant le Tribunal des anciens combattants (révision et appel)]
- 4 lois à responsabilité partagée
- 23 règlements [à l'exclusion de ceux concernant le Tribunal des anciens combattants (révision et appel)]
- 3 règlements à responsabilité partagée

Loi sur le ministère des Anciens Combattants

- Mandate le Ministère pour les soins, le traitement ou la réintégration dans la vie civile des vétérans, de leurs survivants et des personnes à leur charge

▼ Groupes de vétérans

Vétérans ayant servi en temps de guerre

- Première et Seconde Guerres mondiales et guerre de Corée
- Prestations en vertu de la *Loi sur les pensions*, du *Règlement sur les soins de santé pour anciens combattants* et de la *Loi sur les allocations aux anciens combattants*

Vétérans de l'ère moderne

- Service après-guerre après 1947, excluant la guerre de Corée
- Prestations et services en vertu de la *Loi sur le bien-être des vétérans* et du *Règlement sur les soins de santé pour anciens combattants*

▼ Vétérans ayant servi en temps de guerre

5

Loi sur les pensions

- Entrée en vigueur en 1919 pour indemniser (remplacement du revenu, indemnité pour douleur et souffrance) les membres des Forces canadiennes qui ont été frappés d'invalidité ou qui sont décédés des suites du service militaire, ainsi que les personnes à leur charge

Loi sur les allocations aux anciens combattants

- Le gouvernement du Canada a en premier lieu créé le programme d'AAC à titre de soutien du revenu destiné aux vétérans à faible revenu qui n'étaient pas en mesure de subvenir financièrement à leurs besoins, soit en raison de leur âge, soit par suite d'une invalidité découlant d'« effets immatériels » de la guerre.

Règlement sur les soins de santé pour anciens combattants

- Entré en vigueur en 1990 pour financer les soins de santé, le Programme pour l'autonomie des anciens combattants et les soins de longue durée aux vétérans ayant une invalidité liée au service
- A remplacé le *Règlement sur le soin des anciens combattants* (entré en vigueur en 1984) et le *Règlement sur le traitement des anciens combattants* (entré en vigueur en 1919)

▼ Facteurs de changement

Besoin de nouvelles prestations et de nouveaux services

- Les prestations versées en vertu de la *Loi sur les pensions* étaient insuffisantes pour répondre à tous les besoins, en particulier pour les membres des Forces armées canadiennes en voie d'être libérés.
- Les programmes de réintégration dans la vie sociale après la Seconde Guerre mondiale avaient été éliminés progressivement, et l'accent était mis sur la population vieillissante.
- Les mesures de soutien nécessaires à la transition n'étaient pas disponibles (p. ex. aucune aide en matière de réadaptation n'était disponible).
- Augmentation du rythme des opérations des Forces armées canadiennes et des conditions traumatisantes liées au maintien ou au rétablissement de la paix semblables à celles en temps guerre (p. ex. en Afghanistan) avec des répercussions importantes sur la santé physique et mentale
- Le nombre de vétérans ayant servi en temps de guerre était en forte baisse, alors que le nombre de vétérans de l'ère moderne était à la hausse.
- Bien que les dépenses aient augmenté, des résultats positifs pour les clients souffrant d'une invalidité modérée ou grave n'ont pas été atteints.

▼ Vétérans de l'ère moderne

La Nouvelle Charte des anciens combattants de 2006

- A reçu l'appui de tous les partis au Parlement et est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2006.
- Passage d'une indemnisation unique fondée sur les droits (pension d'invalidité) à une approche fondée sur les besoins à double attribution (indemnisation en cas d'invalidité et mesures de soutien au revenu et au rétablissement :
 - Services de réadaptation avec prestations financières : remplacement du revenu et soutien aux personnes à faible revenu
 - Indemnité d'invalidité forfaitaire (reconnaissance de la douleur et de la souffrance) et indemnité de décès
 - Accès au Régime de soins de santé de la fonction publique
 - Services de réorientation professionnelle
- Appuyés par des services de gestion de cas complets
- Fréquentes améliorations de 2010 à 2015 (p. ex. 2 nouveaux avantages financiers ajoutés)
- Les soins de santé, le Programme pour l'autonomie des anciens combattants et les soins de longue durée en vertu du *Règlement sur les soins de santé pour anciens combattants* sont demeurés en place pour les vétérans ayant une invalidité liée au service.

▼ Vétérans de l'ère moderne

Loi sur le bien-être des vétérans

- La *Nouvelle Charte des anciens combattants* est devenue la *Loi sur le bien-être des anciens combattants* en 2018 et en 2019.
- Allocation pour études et formation (2018)
 - Aide financière pour que les vétérans puissent aller au collège (cégep), à l'université ou dans une école technique, ou suivre un programme à court terme
- Pension à vie (2019)
 - Indemnité pour douleur et souffrance : a remplacé l'indemnité d'invalidité par une prestation mensuelle, mais avec la possibilité de recevoir un montant forfaitaire.
 - Indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance : nouvelle indemnité mensuelle pour reconnaître les déficiences graves et permanentes liées au service.
 - Prestation de remplacement du revenu : 6 avantages financiers consolidés pour créer l'indemnité de remplacement de revenu à 90 % de la solde avant la libération et reconnaître la perte de progression de carrière – indexée annuellement



DES QUESTIONS?



ANNEXE

Lois

- *Loi sur le ministère des Anciens Combattants*
- *Loi sur les pensions*
- *Loi sur les allocations aux anciens combattants*
- *Loi sur le bien-être des vétérans*
- *Loi sur l'aide en matière d'éducation aux enfants des anciens combattants décédés*
- *Loi sur les prestations de guerre pour les civils*
- *Loi de l'assurance des soldats de retour*
- *Loi d'établissement de soldats*
- *Loi sur les avantages destinés aux anciens combattants*
- *Loi sur l'assurance des anciens combattants*
- *Loi sur les terres destinées aux anciens combattants*
- *Loi sur les indemnités de service de guerre*
- *Loi sur le Corps féminin de la Marine royale et le South African Military Nursing Service (Service sud-africain d'infirmières militaires) [Prestations]*

Lois (responsabilité partagée)

- *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada* (ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile)
- *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada* (ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile)
- *Loi sur l'aéronautique* (ministre des Transports)
- *Loi sur les Indiens (Établissement de soldats)* (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien)

Règlements

- *Règlement sur l'ajustement annuel des pensions et allocations*
- *Règlement sur les compensations*
- *Règlement sur le bien-être des vétérans*
- *Décret sur la pension dans les zones de service spécial*
- *Règlement sur les soins de santé pour anciens combattants*
- *Décret concernant le versement de paiements à titre gracieux à l'égard des essais d'herbicides non homologués utilisés par l'armée américaine, notamment l'agent orange, à la base des Forces canadiennes Gagetown*
- *Règlement sur les sépultures des anciens combattants*
- *Règlement sur l'aide en matière d'éducation aux enfants des anciens combattants décédés*
- *Règlement sur les allocations aux anciens combattants*
- *Règlement sur le fonds de secours (allocations aux anciens combattants et allocations de guerre pour les civils)*
- *Décret sur la Médaille canadienne des Volontaires*
- *Ordonnance sur le paiement aux personnes à charge de membres décédés ou d'anciens membres*

Règlements (suite)

- *Décret sur les prestations pour bravoure*
- *Règlement sur la curatelle des biens des anciens combattants*
- *Ordonnance sur le paiement à un enfant ou à une personne qui n'est pas saine d'esprit*
- *Règlement sur l'assurance des soldats de retour*
- *Décret sur la Croix du Souvenir (première guerre mondiale)*
- *Décret sur la Croix du Souvenir (seconde guerre mondiale)*
- *Règlement sur la formation des pensionnés*
- *Règlement sur l'assurance des anciens combattants*
- *Règlement sur les terres destinées aux anciens combattants*
- *Règlement sur les indemnités de service de guerre*
- *Règlement sur le traitement des anciens combattants*

Règlements (responsabilité partagée)

- *Règlement sur l'indemnisation en cas d'accident d'aviation* (ministre des Transports)
- *Décret sur l'octroi de la Croix du souvenir (Forces canadiennes)* [ministre de la Défense nationale]
- *Règlement sur la pension de retraite des membres d'un contingent spécial* (président du Conseil du Trésor)